

1941-44

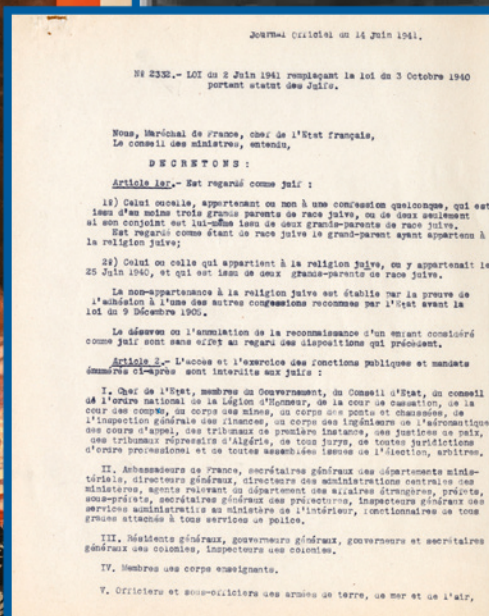
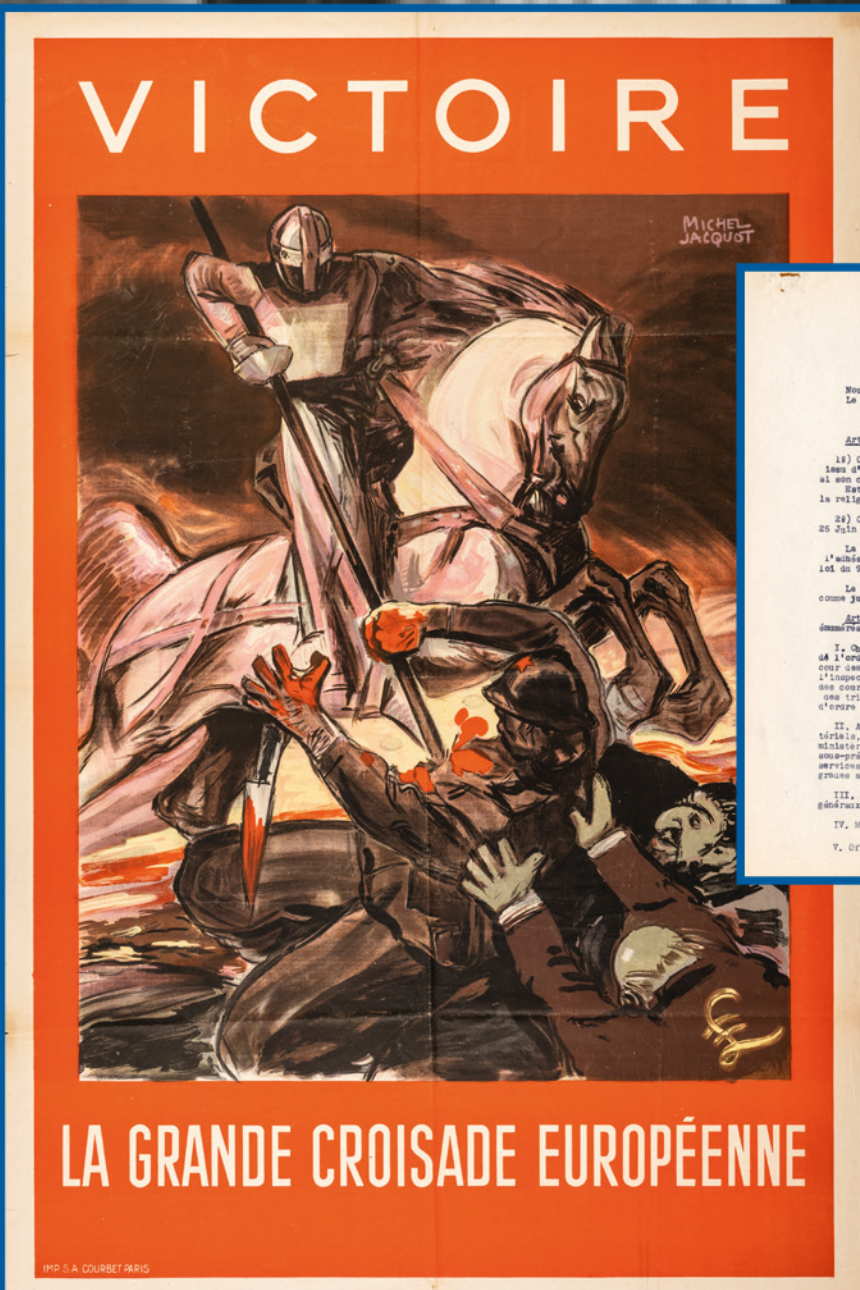
L'EURE-ET-LOIR SOUS L'OCCUPATION



Femmes portant l'étoile jaune à Paris. – Bundesarchiv - Wikipédia domaine public.

7 LES JUIFS D'EURE-ET-LOIR : SPOLIATIONS ET MESURES VEXATOIRES

Ces mesures ont été également appliquées en Eure-et-Loir. Largement diffusées, les mesures restreignant l'accès à certaines professions donnent lieu à des enquêtes auprès des administrations dont les membres doivent faire des déclarations sur l'honneur. Concernant les professions médicales, des arrêtés d'interdiction sont pris en 1942, suscitant des protestations, nonobstant quelques dérogations. D'autres types de mesures vexatoires sont moins bien illustrés par les sources concernant l'Eure-et-Loir, comme le port de l'étoile jaune. Les insignes doivent être retirés auprès de la préfecture ou des sous-préfectures et le non-port de l'étoile jaune est passible d'internement en camp. Les autorités, allemandes comme françaises, se sont également lancées dans un processus d'aryanisation des entreprises et de spoliation des biens juifs. Le commissariat aux renseignements généraux d'Eure-et-Loir procède à des contrôles et visites d'entreprises et d'immeubles. Les biens sont placés sous administration provisoire le temps de statuer sur leur devenir (vente, réquisition, liquidation). Toutes les communes du département sont concernées par ces mesures et non seulement les villes principales. Parmi les entreprises concernées, on peut citer l'usine Mélavitamine de Béville-le-Comte ou les ateliers du Loir à Illiers. Beaucoup d'objets de valeur et de meubles ont également été volés et réemployés dans des locaux utilisés par des Allemands. Un service de restitution des biens des victimes des lois et mesures de spoliation sera mis en place auprès du ministre des finances dès 1945.



^ Statut des Juifs, 14 juin 1941 Arch. dép. Eure-et-Loir, 1 W 1693.